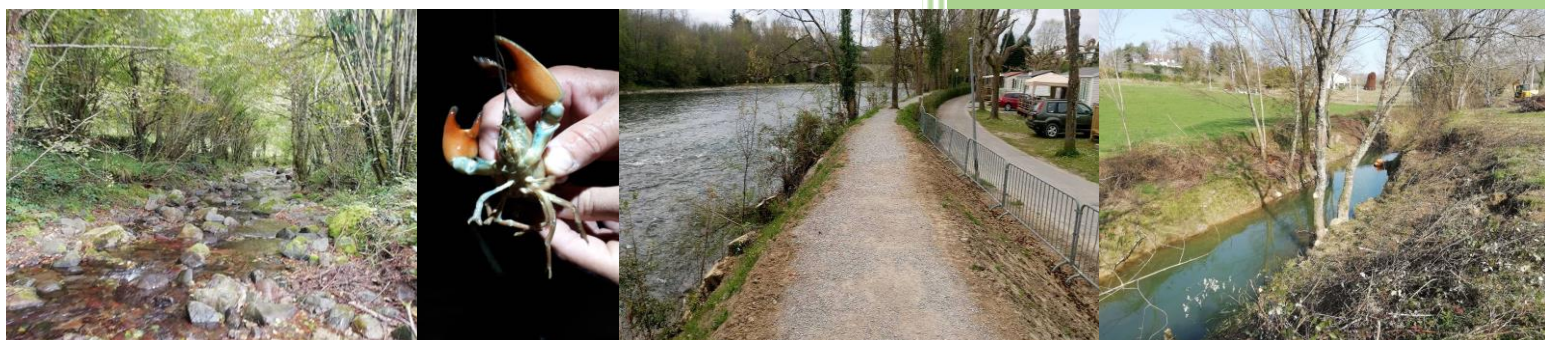


Rapport d'activités



**Syndicat mixte des Gaves
d'Oloron, de Mauléon et
de leurs affluents**

Le mot du Président

L'année 2019 a été marquée par la prise en main de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire de gestion : le bassin du Saison, le Gave d'Oloron aval à partir de Narp, le bassin du Saleys jusqu'à sa confluence avec les Gaves réunis dans les Landes.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, le SIGOM exerce la compétence au profit de quatre adhérents : la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, la Communauté d'Agglomération Pays basque, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et la Communauté de Communes du Pays d'Orthes et Arrigans. Le bassin versant s'étend sur 91 communes (contre 42 auparavant) pour une population de 27 000 habitants.

Dans la continuité des années précédentes, les interventions du SIGOM en matière de suivi et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques s'inscrivent dans le contexte suivant :

- PPG du bassin du Saison, validé en 2015
- PPG du gave d'Oloron aval, validé en 2015
- PPG du bassin du Saleys, validé en 2017
- DIG Warsmann 2018-2020 pour les travaux de restauration des écoulements

Sur le plan technique et climatique, l'année n'a pas connu de crue majeure, si ce n'est l'épisode des 12 et 13 décembre 2019 (classée en rouge par Vigicrue), provoquant des dégâts sur le gave d'Oloron (digues de Sauveterre et de Castagnède déjà endommagées par des crues régulières), et sur le Saison au niveau d'Abense-de-Haut et de Gotein-Libarrenx notamment.

Ainsi, une grande partie des travaux de l'année a concerné le programme post-crue de juin 2018 et la poursuite du programme mutualisé de restauration des cours d'eau. **Près de 200 000 € HT ont été dépensés en 2019 pour rétablir les écoulements et nettoyer le bassin du Saleys, à Salies-de-Béarn et sur les communes alentours.**

En 2019 plusieurs études ont également été lancées : l'étude hydraulique du fonctionnement du bassin du Saleys, confié au bureau d'étude ARTELIA et financé par le fonds FEDER de l'Union Européenne, ainsi que les visites techniques approfondies des digues classées du Gave d'Oloron, par le bureau d'études SCE.

Concernant le volet Natura 2000 du site du Saison, la mise en place du second PAEC (Projet agroenvironnemental et climatique) a permis à 37 agriculteurs du territoire de bénéficier d'aides au travers des MAEC pour un montant total de 59 569 € par an. En outre, la première tranche des travaux d'aménagement du ruisseau de Salles a été réalisée et 6 campagnes de piégeage d'écrevisses exotiques ont été effectuées à Libarrenx.

Enfin, **le projet d'acquisition de locaux s'est concrétisé en 2019** puisque le syndicat est devenu propriétaire de l'ancienne agence du Département, au 7 rue de la station à Mauléon-Soule. Les travaux de rénovation intérieure ont débuté fin 2019 et l'emménagement de l'équipe a eu lieu mi-février 2020.

Bernard LOUGAROT.

Sommaire

1. TERRITOIRE ET COMPOSITION DU SYNDICAT	4
2. COMPETENCE ET MISSIONS.....	6
3. BILAN FINANCIER	6
4. LES TRAVAUX ET ETUDES EN 2019	9
⇒ RESTAURATION DES ECOULEMENTS SUR LE BASSIN DU SALEYS.....	9
⇒ TRAVAUX DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE GAVE D'OLORON.....	10
⇒ TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE SAISON.....	11
5. ETUDES HYDRAULIQUES ET VTA.....	12
⇒ ETUDES HYDRAULIQUES.....	12
⇒ VTA ET ETUDE DE FAISABILITE	12
6. GESTION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT	13
7. RESTAURONS ET VALORISONS LES ZONES INONDABLES	14
8. NATURA 2000 LE SAISON.....	15
⇒ LE PAEC 2019 SUR LE TERRITOIRE.....	15
⇒ MISE EN DEFENS DU RUISSEAU LE SALLES ET AMENAGEMENT D'ABREUVOIRS	16
⇒ CONTRAT NATURA 2000 « LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DE L'ECREVISSE DU PACIFIQUE ».....	17
⇒ CONCOURS « PRAIRIES FLEURIES ».....	18

1. Territoire et composition du syndicat

De nouvelles élections ont eu lieu en 2019, suite à la modification des statuts nécessaire à l'exercice de la compétence GEMAPI sur tout le territoire. La composition du comité syndical a donc changé, ainsi que celle du bureau :

Les délégués syndicaux en 2019

Pour la CAPB :

Emmanuel ALZURI, Emmanuel BENGOCHEA, Françoise BIDART, Lydia LAGARONNE, Bernard LOUGAROT, Jean-Claude MINVIELLE, Marianne PETIT, Raymond POUDEL, Alexandre BORDE, Louis OILLARBURU, Philippe SARRAUDE, Sylvain AYPHASSORO, Sébastien CHALLA, Sylvain CHALLA, Philippe BORTHIRY

Pour la CCBG :

Daniel ARRIBERE, Patrick BALESTA, Jean HOURQUEBIE, Jean LABOUR, Michel LANSALOT, René MUEL, Daniel LAFOURCADE, Marc SEGUIN, Hubert FRANÇAIS, Germain SALLENAVE, Eric SALLIER, Philippe LABACHE, Philippe SUSBIELLES.

Pour le CCL0 : Philippe ARRIAU, Raymond INCHASSENDAGUE

Pour la CCPOA : Gilbert POUY

Le territoire

Bassin versant total :

1 000 km² +

80 km² de karts

Linéaires principaux

(>5 km) :

BV du Saison : 350 km

Sous-BV du gave

d'Oloron : 150 km

BV du Saleys : 65 km

Linéaire total : 2 500 km

Population : 27 423
habitants

Nombre d'EPCI-FP : 4
Nombre de communes : 91

Le Bureau

Président : Bernard LOUGAROT

1^{er} Vice-Président : Patrick
BALESTA

2^{ème} Vice-Président : René MUEL

Autres membres : Lydia LAGARRONE,
Raymond POUDEL, Jean-Claude
MINVIELLE, Daniel LAFOURCADE,
Hubert FRANÇAIS, Philippe ARRIAU
et Gilbert POUY

L'équipe du SIGOM

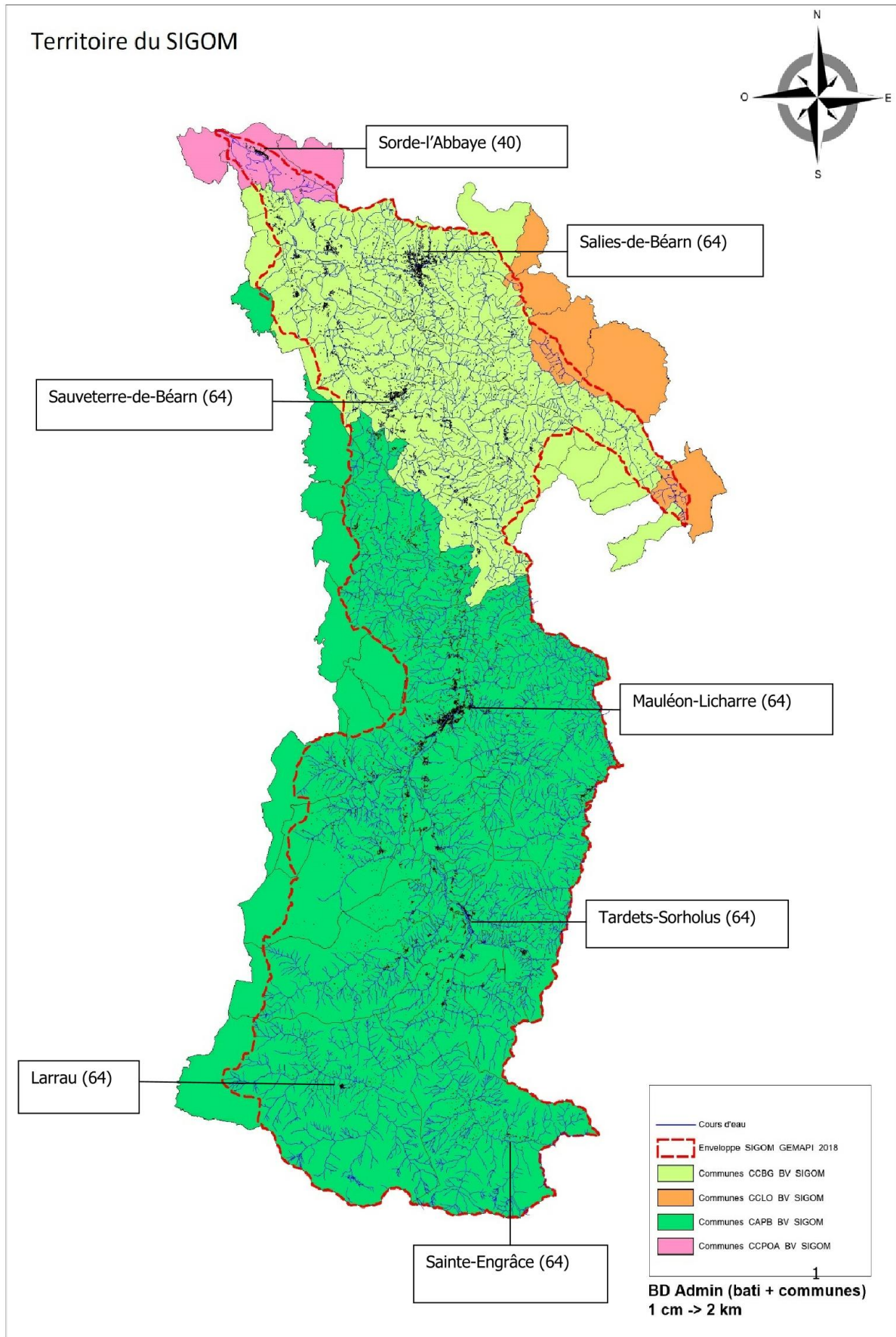
Trois techniciens à temps complet et
une rédactrice à 80 %.

Raphaël ROY, Directeur du SIGOM
Chef de projet rivière

Grégory MINVIELLE,
Chargé de mission Milieux aquatiques
Animateur NATURA 2000

Sarah HUTTER, Responsable
administrative & com, assistante de
prévention

Nicolas LATEBERNE, Technicien rivière



2. Compétence et missions

Dans le cadre de l'intérêt général, les missions du syndicat de rivière sont les suivantes (item 1 ; 2 ; 5 et 8 Art L211- du code de l'environnement), relevant de la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : élaboration de plans de gestions, d'études de bassins...

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau : surveillance, entretien et restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et annexes fluviales, enlèvement d'embâcle...

5° La défense contre les inondations : restauration de zones naturelles d'expansion de crues ; travaux divers de restauration post-crue ; gestion, surveillance et entretien des digues classées ; confortement de berges lorsqu'elles protègent un enjeu d'intérêt général ; études hydrauliques...

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : Restauration de la continuité écologique, surveillance et restauration des zones humides, de la biodiversité, opérateur NATURA 2000...

+ Actions d'animation, de coordination et de sensibilisation dans tous les domaines d'intervention (item 12).

Les différentes missions du SIGOM sont effectuées dans le cadre du règlement d'intervention, validé en décembre 2019, consultable sur le site internet <https://www.sigom.fr/le-sigom/statuts-et-reglement-dintervention/>

3. Bilan financier

Repères 2019

4 réunions du comité syndical, 3 réunions du bureau

31 délibérations

Dépenses de fonctionnement général : 310 288,70 €

Dont travaux d'entretien cours d'eau : 89 758,03 €

Recettes de la section de fonctionnement : 520 520,98 €

Dépenses d'investissement : 584 576 €

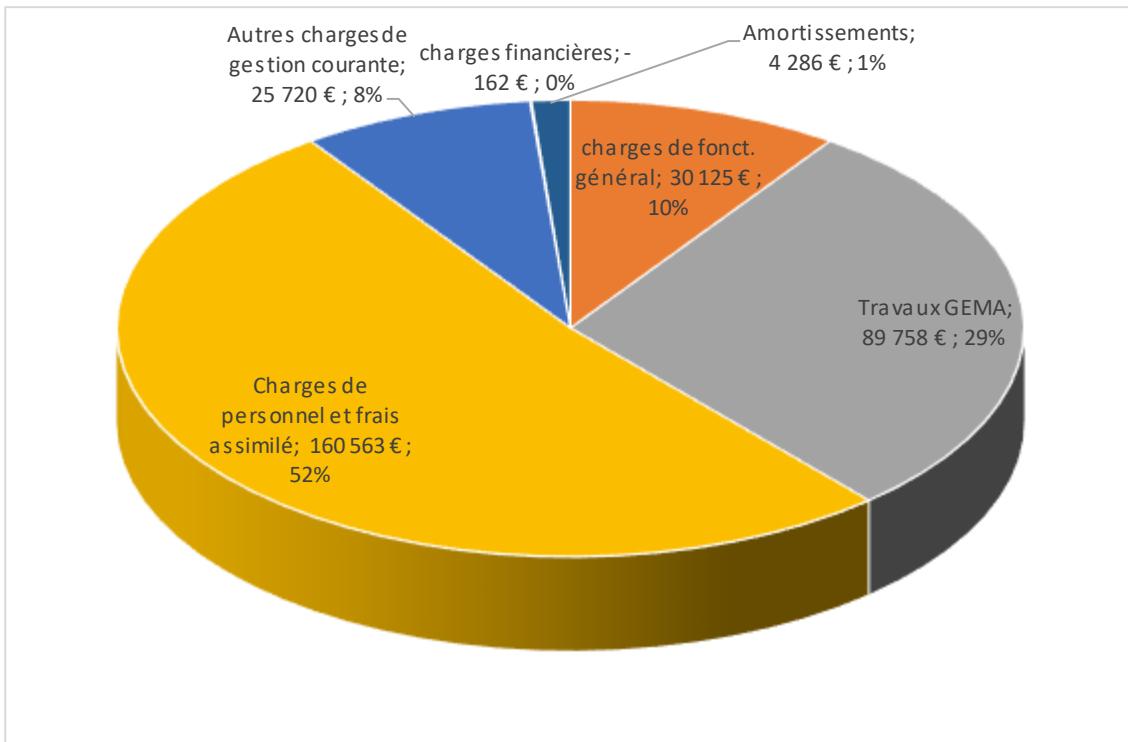
Dont travaux PI : 261 386 €

Recettes de la section d'investissement : 723 764,87 €

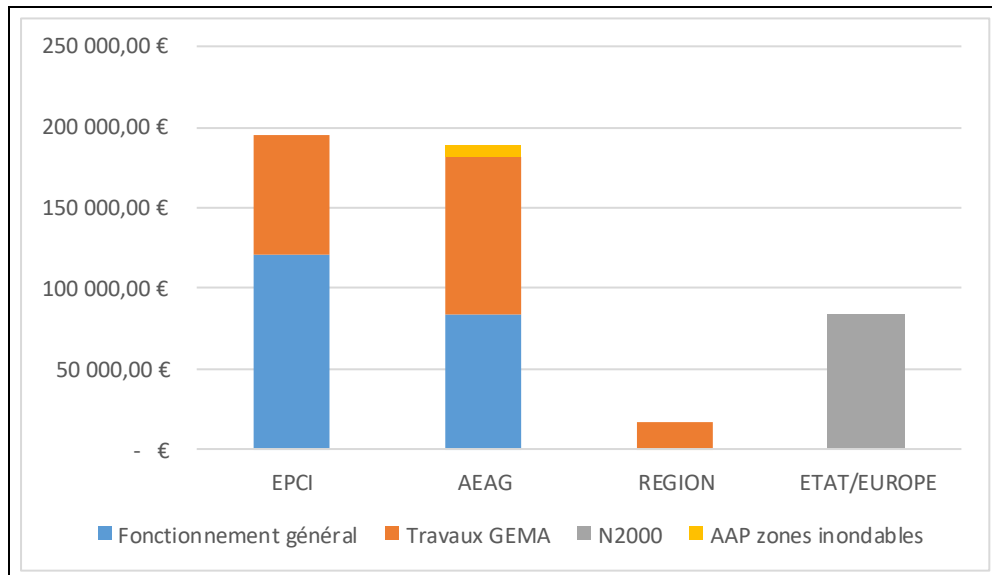
Bilan de l'année : 306 502,19€

Résultat de clôture : 427 077,24 €

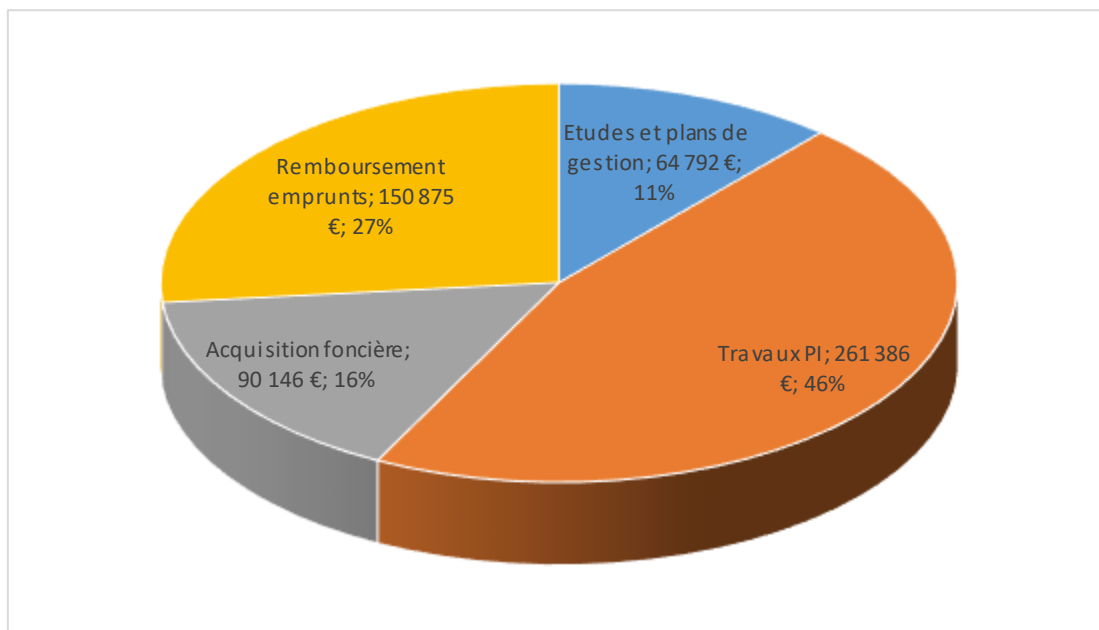
Les dépenses réelles de fonctionnement



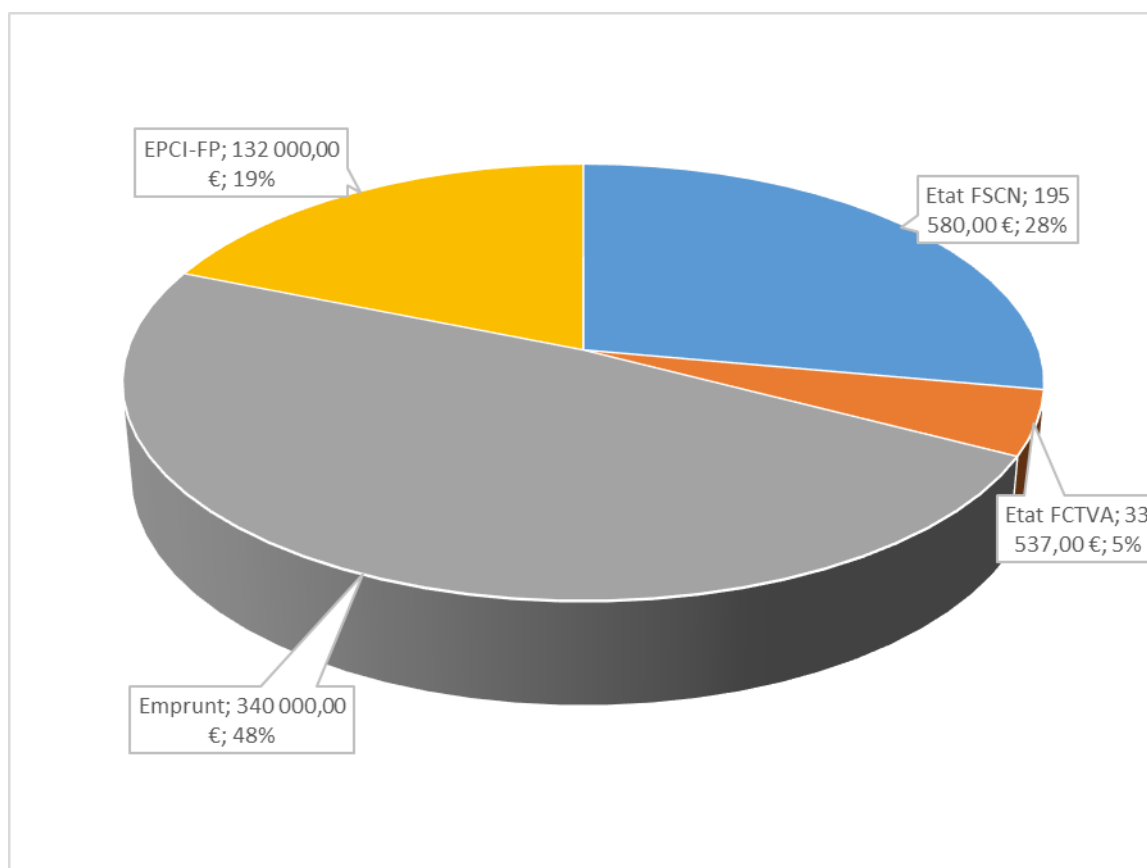
Les recettes réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement

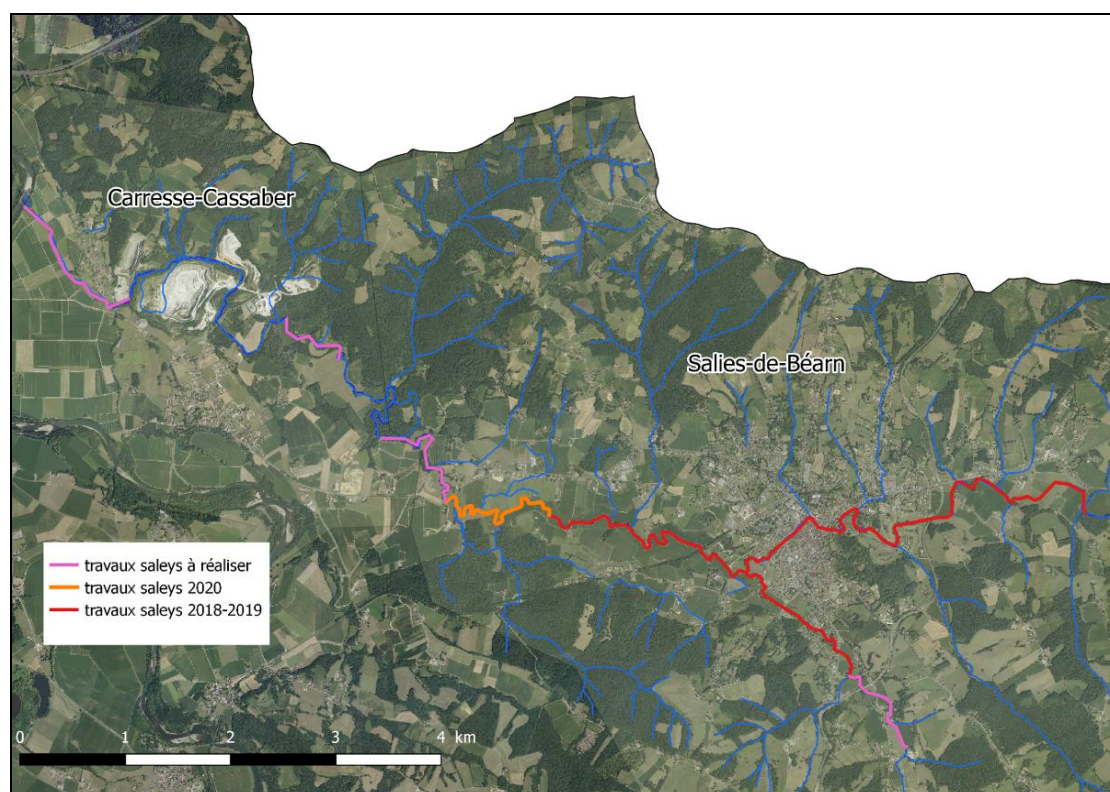


4. Les travaux et études en 2019

⇒ Restauration des écoulements sur le bassin du Saleys

A la suite des crues de juin 2018, des travaux importants de restauration des écoulements ont été lancés sur le bassin du Saleys. En effet, ce secteur cours d'eau qui n'avait pas été entretenu depuis de nombreuses années comporte, encore aujourd'hui de très nombreux embâcles et des zones fortement dégradées.

Cette opération de restauration, financée en partie par l'Agence via le programme de restauration annuel, et en partie par la Dotation de solidarité catastrophes naturelles, a débuté en août 2018 et s'est poursuivie durant toute l'année 2019. Elle continue en 2020, d'autant plus que certains embâcles ont été réactivés par la crue de décembre 2019. **Les travaux concernant le bassin du Saleys représentent près de 200 000 € HT.**



Evolution et localisation des travaux sur le Saleys et le Beigmau entre 2018 et 2020



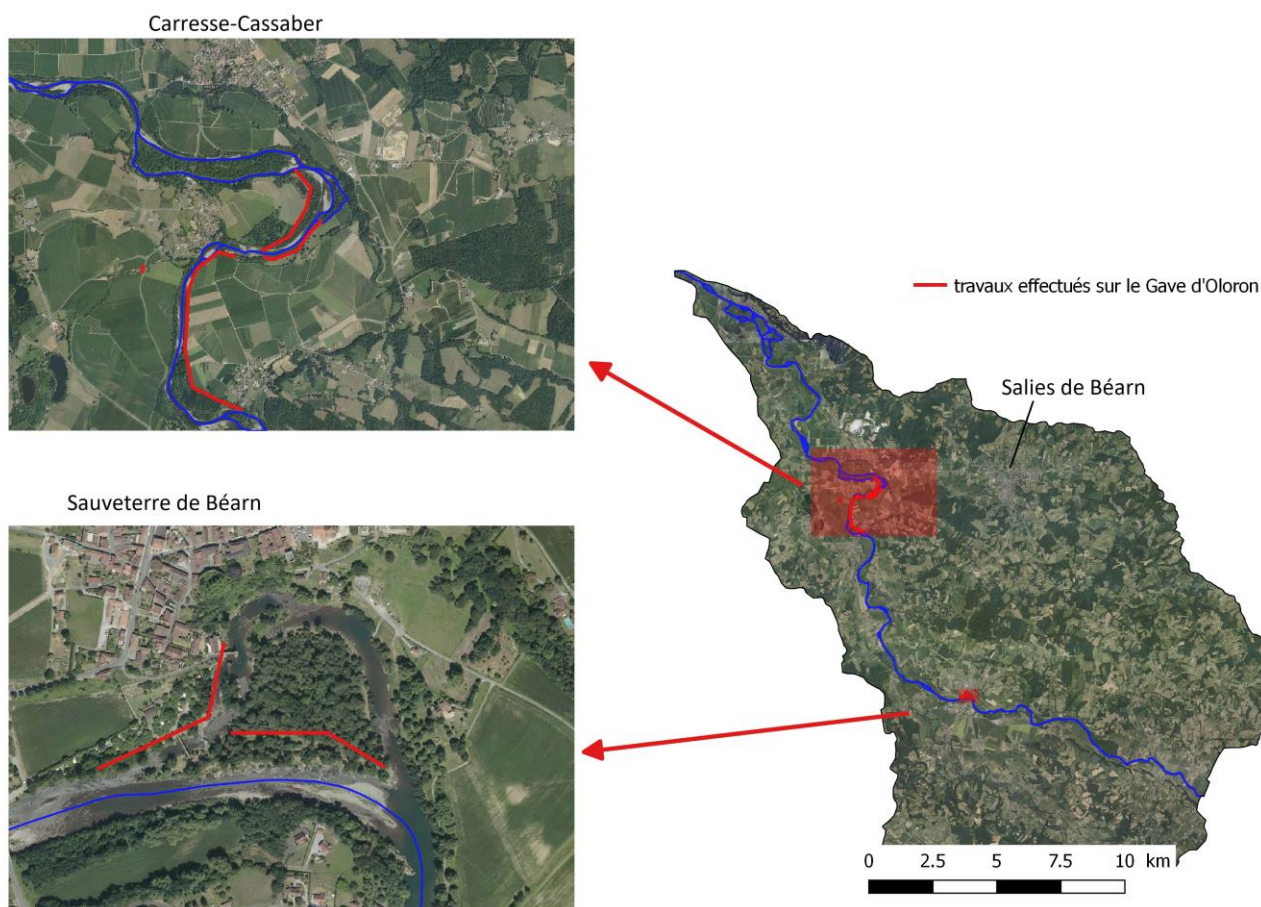
Travaux sur le bassin du Saleys



⇒ *Travaux de prévention des inondations sur le Gave d'Oloron*

Courant 2019, plusieurs opérations ont été menées sur le Gave d'Oloron aval :

- Réouverture de bras de crue (île du Bidala à Auterrive)
- Intervention sur des berges (ancien règlement d'intervention et programme post-crue 2014 à Castagnède)
- Intervention afin de protéger des ouvrages (Pont de la Pounte à Auterrive)
- Interventions pour l'entretien de la végétation et/ou la restauration de digues (Castagnède, Sauveterre)
- Entretien de la végétation sur l'île de la Glère



Localisation des travaux sur le Gave d'Oloron



Réouverture d'un bras de crue à Auterrive





Digue de Castagnède

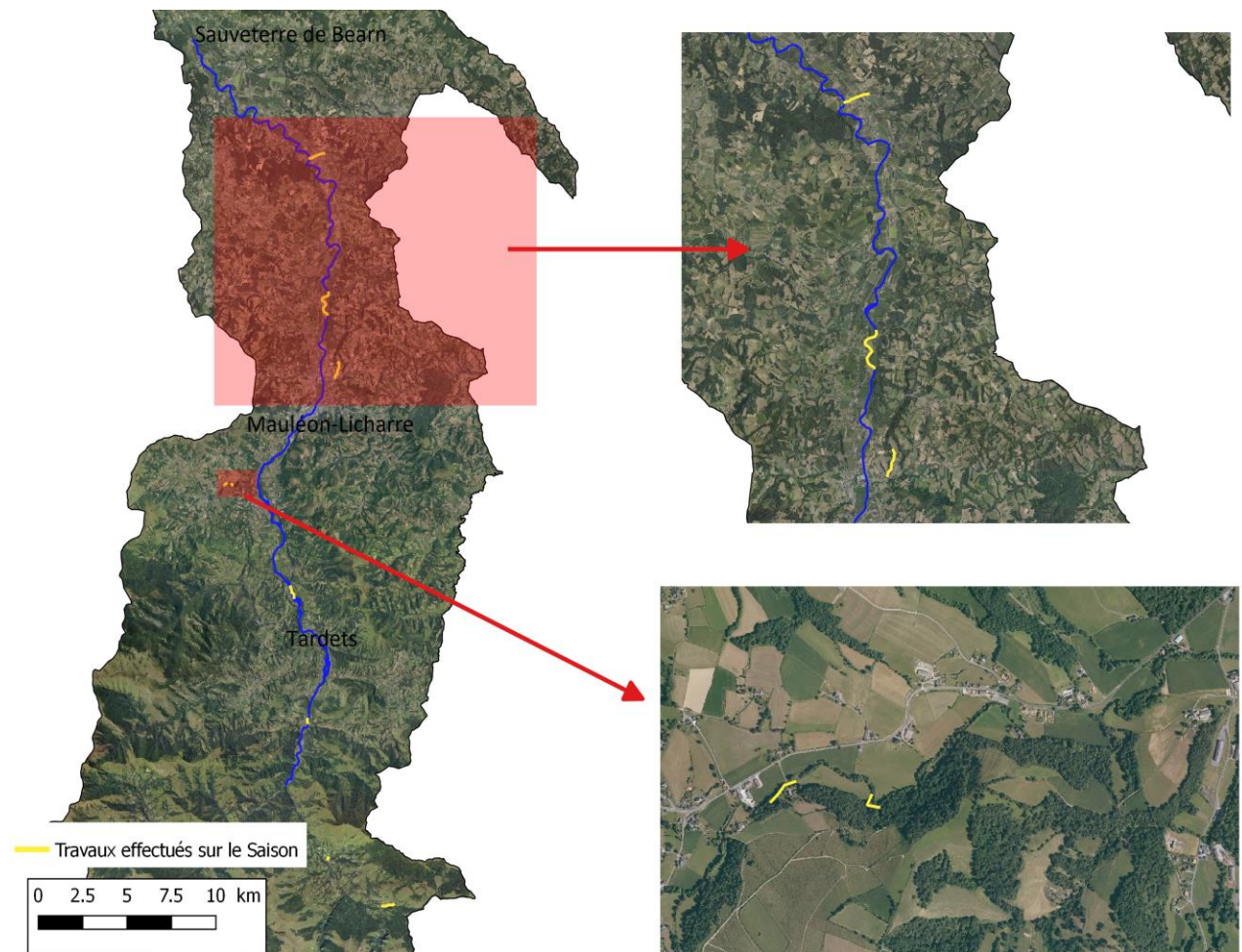


Digue de Sauveterre

⇒ *Travaux d'entretien de la végétation et de prévention des inondations sur le Saison*

Divers travaux d'entretien de la végétation rivulaire et d'enlèvement d'embâcles ont été effectués sur le Saison aval et ses affluents, à Gestas, Espès-Undurein, Berrogain-Laruns, Ordiarp.

En amont de Tardets, des travaux de réouverture de bras de crue (Ossas-Suhare), d'entretien de la végétation ou de confortement suite à un glissement de terrain ont été réalisés (Sainte-Engrâce).



Localisation des travaux sur le Saison et affluents



Berrogain-Laruns (ruisseau du Salles)



Sainte-Engrâce

	Montant TTC
Travaux de restauration des cours d'eau	89 758 €
Travaux post-crue	261 386 €

5. Etudes hydrauliques et VTA

⇒ Etudes hydrauliques

A la suite des inondations importantes sur la commune de Salies-de-Béarn, une étude hydraulique a été lancée en 2019 sur le bassin du Saleys. Le prestataire retenu est le cabinet Artelia et le coût total du marché s'élève à 87 627, 50 € HT, financé à hauteur de 80 % par le FEDER, auquel doivent se rajouter des études topographiques complémentaires.

Il s'agit d'une étude du fonctionnement hydraulique du Saleys accompagnée de proposition d'actions au stade étude de faisabilité. Cette opération s'inscrit dans la compétence GEMAPI exercée par le SIGOM et s'intègre dans le cadre des actions prévus dans le PPG du Saleys et du PPRI de Salies-de-Béarn pour améliorer la protection contre les inondations du bassin.



Par ailleurs, dans la continuité des études hydrauliques sur les cours d'eau de l'agglomération mauléonnaise, le SIGOM poursuit ses échanges avec les services de l'Etat pour l'aménagement du Gorre dont les problèmes d'inondabilité sont récurrents. Des études topographiques complémentaires ont été menées en 2019.

⇒ VTA et étude de faisabilité

Un marché concernant la gestion des digues classées sur le gave d'Oloron a également été passé en 2019. Il s'agit de prestations intellectuelles pour la réalisation de diagnostic de 2 digues (VTA), élaboration des dossiers réglementaires, définition des travaux nécessaires au stade AVP, proposition de solutions alternatives aux digues actuelles. Les montants sont :

- Lot n°1 : digue de Sauveterre-de-Béarn : 23 993,85 € HT
- Lot n°2 : digue de Castagnède : 28 503,95 € HT

Des études topographiques complémentaires sont là aussi nécessaires.

Montant TTC	
Frais d'études	64 792 €

6. Gestion des systèmes d'endiguement

Actuellement, le territoire du SIGOM comporte quatre digues « d'importance » dont trois sont « classées » au titre de l'article R214-113 du code de l'environnement, modifié par le décret « digues » du 12 mai 2015.

Il s'agit des digues de Licq-Athérey (sous gestion de l'Institution Adour), de Sauveterre-de-Béarn, de Castagnède pour les digues classées et de Carresse-Cassaber qui est non classée.

Par ailleurs, suite aux crues des juin 2018 et aux recensements des dégâts effectués par les techniciens du SIGOM, un rapport EISH a été rédigé et envoyé aux services de l'Etat et des entreprises ont été consultées afin de lancer les travaux de gestion de la végétation et de confortement des digues de Sauveterre et de Castagnède.

Parallèlement, a été lancé un travail de collecte des données et archives relatives aux systèmes d'endiguement, jusque-là gérés directement par les communes. L'analyse de ces données révèle que la dernière VTA réalisée date de 2010. En conséquence le SIGOM prévoit de réaliser une VTA à l'issue des travaux post-crue ainsi qu'une étude de scénarii alternatif.

En 2019, le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon a donc élaboré puis lancé un diagnostic complet des ouvrages de Sauveterre-de-Béarn et Castagnède étant donné leur endommagement par la crue de juin 2018.

Après validation du cahier des charges par les services de l'Etat et consultation, le bureau d'étude SCE a été retenu en juillet 2019.

Quelques jours avant la crue d'ordre décennal du Gave d'Oloron du 12-13 décembre 2019, SCE rendait les résultats des différents diagnostics réalisés. En résumé, et ce pour les 2 ouvrages, si les ouvrages actuels ont depuis leur création/renforcements récents contenus les effets des crues du Gave d'Oloron, il apparaît que le manque d'entretien adéquat, leur forte exposition aux forces hydrauliques, leur situation vis-à-vis des zones à protéger ou leur conception ne sont plus en adéquation avec les nécessités et les obligations liées à la compétence GEMAPI détenue par le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon.

Des proposition d'améliorations d'urgence ont été définies afin de permettre une réparation « en l'état » et de lancer une réflexion plus globale sur le (ré)aménagement et devenir de ces 2 ouvrages.

Pour Licq-Athérey, cette digue appartenait jusqu'alors à l'Institution Adour. Mis à part un suivi pendant et après crue, les services du SIGOM n'ont pas enclenché de procédure de type VTA. Elle sera toutefois rapidement à réaliser.

Suite à la prise de compétence GEMAPI, les syndicats et EPCI-FP doivent identifier les systèmes d'endiguement présents sur leurs territoires, pour être en mesure de définir une politique de prévention des inondations pertinente et adaptée aux enjeux locaux.

Le syndicat s'est associé à la CAPB et au SMAMA pour réaliser une étude de définition des systèmes d'endiguement en groupement de commande. Elle permettra de définir, pour chaque maître d'ouvrage concerné, l'opportunité de classer les ouvrages au regard de la compétence PI et de mettre en œuvre les dossiers de régularisation administrative nécessaires.

D'un montant total de 300 000 € HT, cette étude qui fait l'objet d'une convention tripartite avec l'agglo Pays Basque et le Syndicat des berges de l'Adour est financée à hauteur de 80 % par le FEDER. La part du SIGOM représente 27,3 %.

7. Restaurons et valorisons les zones inondables

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2016 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne « Valorisons et restaurons les zones inondables ! », le SIGOM a lancé une consultation en octobre 2019, pour la création d'outils de communication et de sensibilisation sur ce thème.

La mission a pour but d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un plan de communication pour la valorisation et la restauration des zones inondables. En effet, les « zones inondables » sont parfois perçues de manière négative par les riverains, alors qu'elles jouent un rôle crucial en tant que zones naturelles et zones d'expansion de crues. Elles retardent l'écoulement quand les débits des cours d'eau sont les plus importants et agissent comme des zones tampons. Ces zones inondables sont essentielles pour la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes. Mais lorsque des enjeux humains sont présents à l'intérieur de ces zones (champs, habitations, infrastructures...), le risque d'inondation est élevé.

Objectifs

Le plan de communication doit permettre :

- La vulgarisation des connaissances morpho-dynamiques et des enjeux environnementaux sur le Saison
- La sensibilisation sur le rôle des crues, mais aussi aux risques associés sur le bassin
- Les enjeux de conservation/restauration de la mobilité du gave et des zones inondables du Saison
- Une prise de contact avec les propriétaires ciblés afin de leur présenter les outils de gestion possible : acquisition foncière, convention de gestion, bail environnemental...

Périmètre

La zone d'expansion de crue centennale du Saison en amont de Mauléon s'étend sur près de 800 ha. Parmi ces 800 ha de zones inondables, les 300 ha qui constituent la zone de mobilité historique du Saison constituent l'enveloppe foncière prioritaire pour la gestion des champs d'expansion de crue : depuis l'amont immédiat de Tardets jusqu'à Gotein-Libarrenx/Ideux-Mendy.

L'offre du bureau d'étude BIOTOPE et sa filiale BIOTOPE Communication a été retenue, pour un montant de 19 965 € HT. Cette action est financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

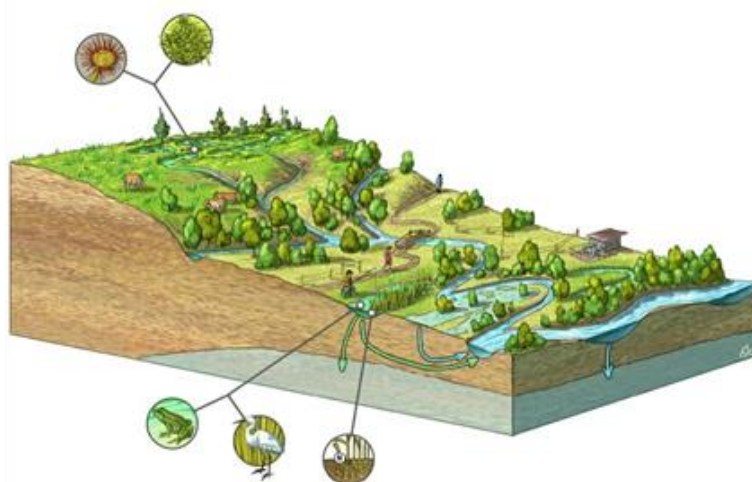


Illustration fournie par BIOTOPE ©

8. Natura 2000 Le Saison

⇒ *Le PAEC 2019 sur le territoire*

Une des actions centrales de l'année 2019 a été, comme pressentie, la mise en œuvre pour la 2nde année consécutive du PAEC qui a été accepté en février 2019. Ce dispositif, piloté par le SIGOM, en co-animation avec la Chambre d'agriculture 64 sur l'ensemble du territoire et EHLG sur la partie basque, a permis de proposer aux agriculteurs éligibles des MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) sur le site du Saison.

Au total, pour cette seconde année de contractualisation, ce sont 5 engagements qui ont été proposés aux agriculteurs et aux gestionnaires dans le cadre de ce Projet agro-environnemental (PAEC) répondant à un enjeu « Biodiversité ». Ces MAEC sont issues d'un travail de concertation animé lors de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

En mars 2019, 573 courriers d'information accompagnés d'une plaquette de présentation sur les MAEC ont été envoyés par le SIGOM aux exploitants agricoles dont le siège d'exploitation ou l'une des parcelles se trouvait dans le périmètre du PAEC.

Parallèlement, trois réunions d'information ont été organisées à Mauléon, Tardets et Gestas.

Suite à cela, 45 agriculteurs ont été rencontrés lors de cette campagne et 37 ont contractualisé une ou plusieurs mesures. La somme des engagements attribués sur le Saison pour 2019 représente 59 569 € par an, soit 297 845 € sur les 5 ans.

Natura 2000 est un réseau européen institué en 1992 par la directive européenne 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.



Le site Natura 2000 du Saison s'étend sur 3684 ha et comprend 300 km de cours d'eau permanents, entre les contreforts du Pic d'Orhy et la commune d'Autevielle-Saint-Martin-Bideren. Ce site remarquable, de part la richesse de son patrimoine naturel, comporte 9 espèces animales et 43 habitats d'intérêt communautaire.

Le SIGOM a été désigné comme structure opératrice de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) en février 2015 puis comme structure animatrice en mai 2017.

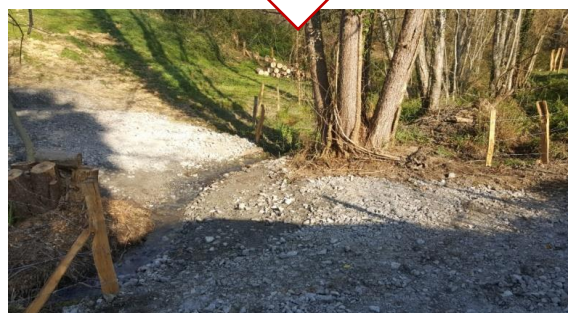
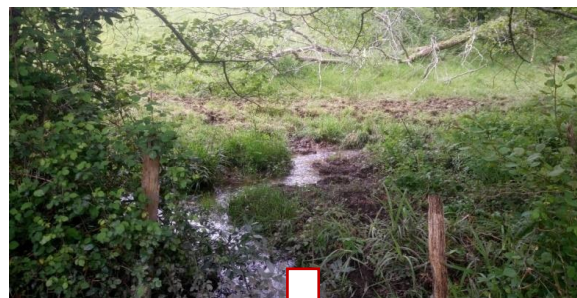
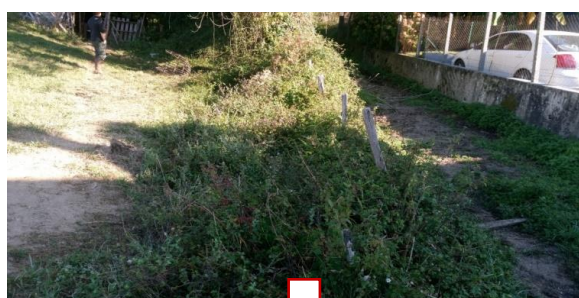
Les MAEC engagées en 2019 (pour 5 ans)					
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€/an)	Surfaces engagées (ha)	Montant (€) sur 2019	Montant (€) sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	113,12	34 388	171 940
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	1,01	12 954 ml	13 083	65 415
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	34,60	6 862	34 310
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	72,68	4 797	23 985
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	11,65	439	2 195

⇒ *Mise en défens du ruisseau le Salles et aménagement d'abreuvoirs*

Autre action réalisée en 2019 : la mise en défens du ruisseau le Salles et l'aménagement de points d'abreuvements. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Fédération de pêche 64, la commune de Berrogain-Laruns, l'AAPPMA du Pays de Soule et le SIGOM (animation N2000 et mission « GEMAPI »). L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau du Salles impacté par de nombreux points de piétinement de berge. L'espèce d'intérêt communautaire visée est l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) qui a été identifiée sur le site.

Il s'agit d'une opération pilote à l'échelle du bassin versant, au montage financier relativement complexe, soutenue par la Mairie de Berrogain Laruns, l'Aappma du Pays de Soule, les Fédérations nationale et départementale de pêche et le SIGOM (par le biais de l'animation N2000 et du programme d'entretien des cours d'eau, financé à 60% par l'AEAG et 20% par la Région).

Après une phase de diagnostic, la première tranche de travaux a été réalisée en 2019. Neuf points impactant ont été traités. Les principaux aménagements ont consisté à la mise en place de 9 descentes d'abreuvement aménagées, la mise en défens de 2 km de berges, la reprise d'un passage mixte (engins/bétail), l'entretien de la végétation et la restauration des écoulements.



Un budget de 26 364 € a été nécessaire pour cette 1^{ère} tranche de travaux (Mairie de Berrogain-Laruns : 3 387 €, AAPPMA du pays de Soule : 3 387 €, Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon : 5 940 €, Fédération de pêche- Aappma Oloron : 13 650 €).

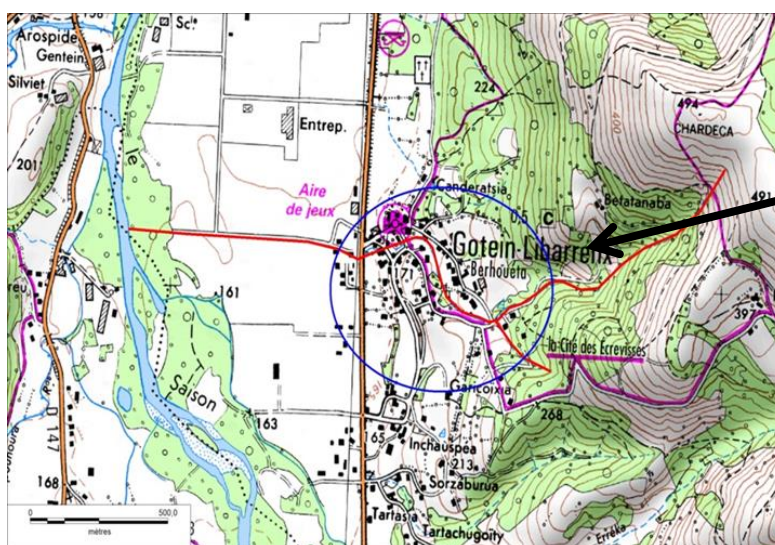
⇒ *Contrat Natura 2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique »*



En 2018, des inventaires sur le ruisseau de Gotein ont mis en évidence la présence d'écrevisses du Pacifique (*pacifastacus leniusculus*). Cette espèce exotique envahissante, robuste et agressive, entre en compétition directe avec les espèces autochtones. En effet, il y a encore quelques années, une astaciculture était présente sur la commune. Cette dernière est supposée être à l'origine de cette propagation. Cet élevage est aujourd'hui fermé.

Un contrat N2000 « Lutter contre la propagation de l'écrevisse du Pacifique » a été déposé au printemps 2019 et accepté en juin. Un financement Etat/Europe à 100% pour un montant total de 15 000 € a été retenu.

Après consultation, la prestation a été confiée à la fédération de pêche 64.



Zone de présence de l'écrevisse exotique

6 campagnes de piégeages ont été réalisées en 2019 et près de 500 écrevisses exotiques ont été capturées et éliminées.

Bilan des 6 campagnes de piégeage :

- 11 juillet 2019: 60 adultes + 20 juvéniles
- n24 juillet 2019: 68 adultes + 15 juvéniles
- 31 juillet 2019: 90 adultes + 30 juvéniles
- 6 août 2019 : 45 adultes + 20 juvéniles
- 14 août 2019 : 28 adultes + 20 juvéniles
- 10 octobre 2019 : 64 individus

A cela peut se rajouter environ 35 adultes prélevés lors d'une journée entretien/ sensibilisation du 4 juillet 2019.

⇒ *Concours « Prairies fleuries »*

Le SIGOM, les Commissions Syndicales du Pays de Cize et de la Vallée de Baïgorry, la Communauté d'agglomération Pays Basque et Euskal Herriko Laborantza Ganbara ont organisé le « Concours des Pratiques Agro-Ecologique - Prairies et Parcours » sur les sites Natura 2000 du Saison, de la Nive, du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi et sur les Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port et Montagne des Aldudes les 17 mai et 20 juin 2019.

Le concours est destiné aux agriculteurs des sites Natura 2000 du territoire Leader Montagne basque et récompense la bonne gestion des prairies naturelles et des parcours. Il récompense par un prix d'excellence agri-écologique les exploitations dont les prairies ou les parcours présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.



Outre l'évaluation des parcelles par un jury composé d'experts de différents domaines (agronomie, botanique, faune, apiculture, paysage), le concours permet de communiquer sur l'importance des surfaces herbagères riches en espèces pour l'élevage mais aussi pour les territoires.

Cette année une agricultrice du site N2000 Saison a participé au concours sur le territoire. Il s'agit de Mme Boissinot du GAEC Gentein à Ordiarp.

Les vainqueurs des concours « prairies » et « parcours » se sont vu remettre cette année leurs récompenses le 08 Novembre, au salon agricole Lurrama, par le président du SIGOM, Bernard LOUGAROT, qui a présidé le jury du concours local en 2019.

Rédaction et mise en page : SIGOM

Directeur de Publication : Bernard LOUGAROT

Crédit photos : SIGOM, BIOTOPE.

Le syndicat remercie ses partenaires institutionnels et financiers :



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

+ d'infos sur www.sigom.fr



Syndicat mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents
SIGOM

7, rue de la Station
64130 Mauléon-Licharre
Tél : 05.59.28.75.02
sigom@cdg-64.fr